



#1jeune1solution



Formation de la santé et du soin

De nouveaux parcours de formation dans le secteur du soin sont développés pour doubler les capacités de formation des aides-soignants, des infirmières et des auxiliaires de vie d'ici deux ans.

De quoi s'agit-il ?

Cette mesure vise à augmenter sur les 2 prochaines années le nombre de formations menant à des diplômes d'infirmiers et d'aides-soignants et de donner ainsi également des perspectives pour les jeunes dans le domaine du soin et de la santé.

Ainsi, seront créées :

- ▶ 6 000 nouvelles entrées en formation d'infirmiers en 2021 ;
- ▶ 10 000 formations d'aides-soignants en 2021 afin de former des jeunes éloignés de l'emploi aux compétences attendues sur le marché du travail.

Qui peut en bénéficier ?

- ▶ Les étudiants souhaitant préparer un diplôme d'infirmier, d'aide-soignant ou d'auxiliaire de vie ;
- ▶ Les jeunes éloignés de l'emploi.

Comment en bénéficier ?

En se formant au diplôme d'infirmier, d'aide-soignant ou d'auxiliaire de vie.

Calendrier de mise en oeuvre

Cette mesure est mobilisable dès 2020 lors des négociations avec la Région dans le cadre des pactes régionaux d'investissement dans les compétences.

Liens utiles

[Se former aux métiers du sanitaire et du social](#)

[ARS : professions de santé](#)

Qui contacter en Normandie ?



Corrine Defrance
ars-normandie-direction-appui-performance@ars.sante.fr